

2006

fondation collective
vita

Rapport de gestion

Table des matières

Rapport du Président du conseil de fondation	2
Rapport du Président du comité de placement	4
Bilan	6
Compte d'exploitation	7
Annexe	10
1 Bases et organisation	10
2 Membres actifs et rentiers	11
3 Nature de l'application du but	11
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	12
5 Risques actuariels/ couverture de risques/ degré de couverture	12
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	15
7 Explications relatives à d'autres positions du bilan et au compte d'exploitation	20
8 Demandes de l'autorité de surveillance	22
9 Autres informations relatives à la situation financière	23
10 Événements postérieurs à la date du bilan	23
Rapport de l'organe de contrôle	24

La Fondation collective Vita s'investit pleinement en faveur d'un succès durable

En 2006, la discussion concernant l'avenir de la prévoyance professionnelle aura fait des vagues, inspirant au passage quelques gros titres retentissants. Face à des gestionnaires de caisses de pension devenus incontrôlables, tous ceux qui prônent encore plus de surveillance de la part de l'État sont montés au créneau. En outre, la révélation d'erreurs dans le cadre de l'affaire Swissfirst a rapidement donné lieu à une révision des principes de gouvernance dans la prévoyance professionnelle. Fort appréciée, l'année boursière favorable a ouvert l'appétit des investisseurs en actions et incité à comparer abondamment les performances de différentes institutions de prévoyance. Par ailleurs, le débat concernant le relèvement de l'âge de la retraite sur fond d'allongement de l'espérance de vie met en lumière la nouvelle problématique liée au financement de la prévoyance vieillesse.

C'est dire la variété des défis qui attendent une fondation collective telle que Vita. Toutefois, alors que l'onde de choc provoquée par les gros titres ne dure qu'un temps, la Fondation collective Vita inscrit son action sur une durée adaptée à une institution de prévoyance, c'est-à-dire sur le long terme. Le conseil de fondation, le comité de placement et la direction, de même que Zurich en tant que partenaire de la Fondation collective Vita, alignent d'ailleurs leur planification et leur action sur cette vision à longue échéance.

Dans ce contexte, l'exercice 2006 peut être décrit sous les trois aspects suivants:

- **Performance:** la performance de 3,34% que nous avons enregistrée soutient parfaitement la comparaison avec celle d'autres institutions de prévoyance (fondations collectives). Ce résultat reflète d'une part l'état des réserves de fluctuation de valeurs et d'autre part, la politique de risques prudente de la fondation. Le critère utilisé par la Fondation collective Vita pour mesurer la performance ne doit pas être jugé sur une période d'un an, mais sur plusieurs années.
- **Professionalisme:** le partenariat et l'étroite collaboration avec Zurich présentent un double avantage: d'une part, la fondation collective indépendante est assurée d'avoir une liberté de décision suffisante et d'autre part, le haut niveau de professionnalisme auquel aspire la Fondation collective Vita est garanti grâce aux compétences reconnues de Zurich.
- **Croissance:** depuis sa création, la Fondation collective Vita enregistre une croissance continue et pose ainsi les bases d'une plus grande stabilité et d'une efficacité des coûts plus élevée. Cette croissance démontre également notre compétitivité sur le marché.

Les trois points mentionnés ci-dessus se reflètent bien entendu également dans les chiffres. Ainsi, la fortune de la fondation a-t-elle augmenté de 77% pour s'élever à 4,16 milliards de francs. L'ensemble de la fortune appartient à quelque 47 000 assurés (soit une progression de 78,4%) travaillant dans plus de 6500 caisses de prévoyance affiliées (soit une hausse de 134,7%). Le produit net des placements, qui se monte à 125,25 millions de francs, permet une rémunération globale de 2,5% des capitaux d'épargne. Il autorise en outre une augmentation des réserves de fluctuation de valeurs à hauteur de 34,5 millions de francs à 151,7 millions de francs. Les bons résultats obtenus confirment que l'orientation choisie, à savoir la séparation de la partie placements et de la partie assurance, est judicieuse. Ils montrent également que la Fondation collective Vita se trouve actuellement dans une phase de constitution, qui ne sera probablement pas achevée avant un ou deux ans. Là réside d'ailleurs le défi majeur que doivent relever les dirigeants de la Fondation collective Vita.

Conjointement avec sa direction et Zurich, son partenaire stratégique, le conseil de fondation s'est fixé plusieurs objectifs ambitieux pour l'année à venir. La Fondation collective Vita doit conserver et renforcer sa position de fondation collective indépendante de premier plan à l'échelle nationale. En outre, elle doit continuer à se développer, en particulier grâce à une intégration sans heurts de la Fondation collective Progressa et à une croissance organique ciblée. Enfin, elle doit faire en sorte que ses performances respectent la spécificité d'une institution de prévoyance qui, par nature, est orientée sur le long terme et privilégie des engagements prévisibles au vu de sa mission.

Le conseil de fondation considère certes la préservation de l'indépendance comme un engagement majeur dans le cadre des principes fondamentaux de la Fondation collective Vita, mais il voit aussi dans la collaboration étroite et cordiale avec Zurich une chance unique pour l'avenir. Il est par ailleurs convaincu que la séparation des placements et de l'assurance de risques constitue un modèle très prometteur.

Peter E. Naegeli
Président du conseil de fondation

Cap maintenu

La Fondation collective Vita tient son cap

Durant sa troisième année d'activité, la Fondation collective Vita a réalisé un résultat de placements de 3,34%, dépassant une fois de plus le taux minimal de 2,5%. Avec une performance de 2,52% la première année et de 7,46% la deuxième année (soit une moyenne de 4,42%), la Fondation collective Vita dépasse le rendement cible moyen de 4% qu'elle s'est fixée sur le long terme sans prendre de risques excessifs. Ce résultat a été obtenu dans des conditions de marché très favorables. Depuis 2004 en effet, les marchés des actions affichent chaque année une forte progression, de sorte que la stratégie peu risquée adoptée par Vita pourrait sembler trop conservatrice. Il faut cependant garder à l'esprit que la Fondation collective Vita a démarré sans réserve de fluctuation de valeurs et que durant la phase de constitution, elle n'a pas pu augmenter suffisamment cette réserve en raison des importants afflux de capitaux. Enfin, durant ces trois années, le comité de placement a surpondéré les actions à des fins tactiques, ce qui montre qu'il a très bien su évaluer la situation sur le marché. La fusion de Vita et de Progressa prévue pour le 1^{er} janvier 2008 mettra un terme définitif à la phase de constitution, rendant nécessaire un réexamen de la stratégie de placement.

Performance de l'allocation des actifs 2006

L'allocation stratégique des actifs décidée à la création de la Fondation collective Vita, qui prévoit seulement 15% d'actions, s'expliquait par la très faible capacité de risque de la fondation. En 2005, se fondant sur les attentes optimistes concernant les marchés des actions, le comité de placement a relevé la part d'actions d'un tiers pour la porter à 20% et en 2006, cette part s'élevait en moyenne à 17,5%. En outre, depuis avril 2006, 4% de la fortune de la Fondation collective Vita est investie dans des obligations convertibles, dont deux points de pourcentage viennent s'ajouter au risque lié aux actions. Ces décisions ont considérablement contribué au succès de la Fondation collective Vita étant donné que l'évolution des marchés des actions a largement dépassé nos attentes. Grâce aux décisions du comité de placement – dont celle de surpondérer de manière tactique les actions par rapport à l'allocation stratégique des actifs – et à l'habile sélection des titres par les gestionnaires d'actifs, la performance obtenue a dépassé de 0,92 point de pourcentage celle de l'allocation stratégique. Le tableau en annexe présente l'allocation stratégique et tactique (SAA, soit «strategic asset allocation» et TAA «tactic asset allocation») de la Fondation collective Vita au début de l'année 2006. Il indique également la performance réalisée au cours de l'exercice écoulé par les différentes catégories de placement de la fondation. Les actions ont gagné plus de 20% en Suisse et affiché une progression équivalente, après conversion en CHF, en Europe et dans les marchés émergents. Avec un peu plus de 6%, les États-Unis se placent loin derrière et au Japon, les marchés des actions ont même chuté de plus de 6%. En 2006, les marchés obligataires ont évolué dans un environnement difficile. Le nouveau président de la Réserve fédérale américaine se montre très attentif aux taux d'inflation, si bien que les taux d'intérêt ont augmenté à l'échelle mondiale en raison d'une conjoncture favorable. Dès lors, la performance des obligations en 2006 n'a pas atteint les objectifs fixés. Durant l'année écoulée, les hedge funds ont pour leur part affiché la très bonne performance de 7,85%.

Modification de l'allocation des actifs

En 2006, le comité de placement a remodelé l'allocation des actifs par diverses mesures supplémentaires. En raison des difficultés que connaît le marché suisse de l'immobilier, des placements immobiliers à l'étranger ont été intégrés dans la SAA. Le comité de placement vérifie actuellement si le private equity peut influencer positivement sur le rapport risque/rendement de l'allocation des actifs au sein de la Fondation collective Vita.

Perspectives pour 2007

En 2007, la fusion des fondations collectives Vita et Progressa mettra un terme à la phase de constitution de la Fondation collective Vita. L'allocation des actifs de la Fondation collective Progressa ayant été alignée sur celle de la Fondation collective Vita, la fusion n'entraînera aucune modification importante pour cette dernière. De plus, la réserve de fluctuation de valeurs de Progressa étant à peu près équivalente à celle de Vita, aucune dilution de la réserve de fluctuation de valeurs n'aura lieu. La Fondation collective Vita pourra bénéficier pleinement des avantages liés à la taille. Les marchés des actions frisent à présent leurs sommets historiques. Il n'en demeure pas moins que l'évolution des gains reste largement plus favorable qu'avant l'effondrement des marchés entre 2000 et 2003. Toutefois, une forte surpondération des actions ne se justifie plus dans toutes les régions. Le comité de placement estime que les marchés obligataires ne plongeront pas, étant donné que les prévisions conjoncturelles ont été revues à la baisse.

Thorsten Hens
Président du comité de placement

	SAA Janv. 06	SAA Janv. 07	TAA Janv. 06	TAA Janv. 07	Performance 2006
Actions Suisse	6,50%	6,50%	8,50%	6,50%	15,84%
Actions Europe	3,00%	3,00%	5,20%	4,00%	17,33%
Actions USA	3,00%	3,00%	3,20%	3,00%	3,57%
Actions Japon	1,00%	1,00%	2,20%	1,50%	-8,77%
Emerging Markets	1,50%	1,50%	1,80%	1,50%	24,98%
Actions Étranger	8,50%	8,50%	12,40%	10,00%	10,53%
Total actions	15,00%	15,00%	20,90%	16,50%	12,79%
Obligations Suisse	39,00%	35,00%	39,30%	35,70%	-0,51%
Obligations CHF Étranger	5,00%	5,00%	5,00%	5,50%	0,17%
Obligations Crédit 100	10,00%	8,00%	8,00%	8,00%	-1,50%
Obligations Euro	-	2,00%	-	2,00%	-
Obligations convertibles	-	4,00%	-	4,00%	2,86%
Total obligations	54,00%	54,00%	52,30%	55,20%	-0,35%
Immobilier – Habitat Suisse	10,00%	7,00%	7,10%	4,25%	5,30%
Immobilier Étranger	-	3,00%	-	3,00%	-
Total immobilier	10,00%	10,00%	7,10%	7,25%	5,30%
Hedge Fund CHF	8,70%	8,70%	7,80%	9,00%	5,73%
Commodities	1,30%	1,30%	1,10%	1,30%	-0,46%
Placements alternatifs	10,00%	10,00%	8,90%	10,30%	4,56%
Hypothèques	10,00%	10,00%	9,80%	10,00%	2,54%
Cash et divers	1,00%	1,00%	1,00%	0,75%	1,31%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	3,34%

Bilan

Actif	en CHF	31.12.2006	31.12.2005
Placements			
Liquidités		194.855.791,15	97.672.544,48
Autres avoirs en compte courant		3.309.531,05	1.449.195,70
Comptes courants de l'employeur		30.220.341,11	18.800.455,46
Autres créances		1.027.857,90	2.323.484,65
Placements collectifs – obligations		2.215.528.669,00	1.142.363.975,00
Placements collectifs – actions		725.808.770,00	485.286.578,00
Placements collectifs – immobilier		208.039.339,00	162.040.672,00
Placements collectifs – alternatifs		422.011.390,00	194.986.035,00
Placements directs – alternatifs		0,00	25.330.200,00
Placements hypothécaires		356.577.625,75	218.371.428,30
Total Placements		4.157.379.314,96	2.348.624.568,59
Comptes de régularisation actifs		5.855.852,47	4.125.157,90
Total de l'actif		4.163.235.167,43	2.352.749.726,49
Passif			
Dettes			
Prestations de libre passage		56.759.596,50	37.169.726,70
Autres dettes		109.540,60	161.805,85
Total Dettes		56.869.137,10	37.331.532,55
Comptes de régularisation passifs		526.959.139,53	66.648.259,25
Réserves de contributions de l'employeur		51.521.071,56	27.777.044,04
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capital de prévoyance des assurés actifs		3.299.089.577,35	2.047.501.908,58
Mesures spéciales des caisses de prévoyance		49.009.457,76	34.077.301,22
Fonds libres des caisses de prévoyance		28.032.723,95	22.168.924,90
Total Capitaux de prévoyance et provisions techniques		3.376.131.759,06	2.103.748.134,70
Réserves de fluctuation de valeurs		151.704.060,18	117.194.755,95
Capital de la fondation et fonds libres			
Capital de la fondation		50.000,00	50.000,00
Excédent des produits		0,00	0,00
Total Capital de la fondation et fonds libres		50.000,00	50.000,00
Total du passif		4.163.235.167,43	2.352.749.726,49

Compte d'exploitation

en CHF	1.1–31.12.2006	1.1–31.12.2005
Cotisations et apports ordinaires et autres		
Contributions d'épargne	252.726.873,50	148.548.550,05
Contributions de risque	87.427.275,65	54.481.753,45
Contributions destinées au supplément dû au renchérissement	3.339.308,35	1.903.185,20
Contributions au fonds de garantie	2.059.131,50	1.177.368,75
Contributions destinées aux frais administratifs	32.538.487,05	19.616.327,15
Contributions destinées au rachat de rentes de vieillesse	7.385,50	6.938.211,55
Primes uniques et rachats	1.181.819.593,95	795.494.063,85
Apports dans les fonds libres des caisses de prévoyance	5.535.198,80	6.567.159,89
Apports dans les mesures spéciales des caisses de prévoyance	14.227.560,90	14.941.301,50
Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	23.119.364,50	8.724.290,40
Total Cotisations et apports ordinaires et autres	1.602.800.179,70	1.058.392.211,79
Prestations d'entrée		
Apports de libre passage	303.373.499,00	194.558.689,30
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement	2.098.698,90	452.656,35
Total Prestations d'entrée	305.472.197,90	195.011.345,65
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	1.908.272.377,60	1.253.403.557,44
Prestations réglementaires et versements anticipés		
Rentes de vieillesse et de survivants	0,00	-9.792.085,29
Rentes de vieillesse	-11.180.305,85	0,00
Rente de survivants	-1.854.050,95	0,00
Rentes d'invalidité	-10.738.674,15	-6.168.667,45
Prestations en capital à la retraite	-38.978.417,60	-28.940.639,90
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-17.250.391,58	-9.459.705,07
Total Prestations réglementaires et versements anticipés	-80.001.840,13	-54.361.097,71
Prestations de sortie		
Prestations de libre passage en cas de sortie	-450.857.237,10	-273.097.368,15
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-31.177.555,50	-21.528.920,05
Réserve mathématique d'invalides à la résiliation du contrat	-2.256.450,35	-1.577.065,20
Total Prestations de sortie	-484.291.242,95	-296.203.353,40
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-564.293.083,08	-350.564.451,11
Report	1.343.979.294,52	902.839.106,33

en CHF	1.1-31.12.2006	1.1-31.12.2005
Report	1.343.979.294,52	902.839.106,33
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions de l'employeur		
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs	-1.170.641.883,77	-790.346.621,87
Constitution de mesures spéciales des caisses de prévoyance	-14.227.560,90	-14.941.301,50
Constitution de fonds libres des caisses de prévoyance	-5.535.198,80	-6.567.159,89
Constitution de réserves de contributions de l'employeur	-23.119.364,50	-8.724.290,40
Rémunération du capital d'épargne	-80.945.785,00	-57.158.625,00
Rémunération des mesures spéciales, des fonds libres des caisses de prévoyance	-1.069.161,60	-841.708,35
Total Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions de l'employeur	-1.295.538.954,57	-878.579.707,01
Produits de prestations d'assurance		
Prestations sous forme de rentes	23.773.030,95	15.960.752,74
Prestations d'assurance en capital	7.766.333,55	2.741.760,99
Prestations d'assurance libération du paiement des primes	12.808.965,15	9.109.581,40
Prestations d'assurance réserve mathématique d'invalides	2.163.917,05	1.577.065,20
Total Produits de prestations d'assurance	46.512.246,70	29.389.160,33
Charges d'assurance		
Primes d'assurances	-123.305.071,05	-76.001.265,80
Apports uniques aux assurances	-58.874.423,15	-31.547.049,65
Contributions au fonds de garantie	-2.131.692,80	-1.263.519,75
Total Charges d'assurance	-184.311.187,00	-108.811.835,20
Résultat de l'activité d'assurance	-89.358.600,35	-55.163.275,55
Report	-89.358.600,35	-55.163.275,55

en CHF	1.1–31.12.2006	1.1–31.12.2005
Report	-89.358.600,35	-55.163.275,55
Résultat net des placements		
Intérêts	6.916.580,45	5.341.322,26
Intérêts sur la réserve de contributions de l'employeur	-624.662,95	-402.040,20
Résultat des placements collectifs – obligations	-2.611.407,95	24.277.929,70
Résultat des placements collectifs – actions	84.239.628,65	120.733.215,90
Résultat des placements collectifs – immobilier	9.024.538,00	8.663.043,40
Résultat des placements alternatifs	21.189.592,85	3.586.812,05
Intérêts hypothécaires	7.993.960,12	3.387.548,39
Frais d'administration des placements	-90.826,70	-46.323,10
Frais d'administration des placements hypothèques	-782.980,20	-420.556,95
Total Résultat net des placements	125.254.422,27	165.120.951,45
Autres produits		
Produits de prestations fournies	60.054,90	27.702,20
Total Autres produits	60.054,90	27.702,20
Autres charges		
Constitution de ducroire	-429.738,00	-9.042,00
Total Autres charges	-429.738,00	-9.042,00
Frais d'administration	-1.016.834,59	-795.052,78
Produit avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	34.509.304,23	109.181.283,32
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-34.509.304,23	-109.181.283,32
Excédent des produits	0,00	0,00

Annexe

1 Bases et organisation

Forme juridique	fondation au sens des art. 80 et suiv. CC
Constitution de la fondation	13 juin 2003
Première inscription au registre du commerce	17 septembre 2003
Acte de fondation (dernière adaptation)	25 janvier 2005
Règlement de prévoyance	novembre 2006
Règlement relatif à la constitution des réserves de fluctuation de valeurs et pour d'autres réserves	novembre 2006
Règlement de liquidation partielle	novembre 2006
Système de primauté	primauté des cotisations
Enregistrement	OFAS no C1.0116
Fonds de garantie	oui

1.1 But

La fondation a pour but de réaliser la prévoyance professionnelle obligatoire des salariés et des employeurs en cas d'invalidité, de vieillesse et en faveur de leurs survivants en cas de décès. La prévoyance est réalisée avant tout dans les limites de la LPP et de ses dispositions d'application. La fondation peut pratiquer une prévoyance excédant les prestations minimales fixées par la loi, y compris des prestations de soutien dans des cas difficiles de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

Le conseil de fondation désigne les personnes habilitées à signer sous réserve, toutefois, que seule la signature collective à deux est autorisée.

1.2 Organes de gestion et autres fonctions

Nom	Fonction
Peter E. Naegeli (Président, représentant des employeurs) Laurence Bacqué (représentante des employeurs, jusqu'au 31.12.2006) Pascal Forster (représentant des employeurs) Kurt Hauser (représentant des salariés) Adriano Imfeld (représentant des employeurs) Udo Kaiser (représentant des salariés) Marco Keller (représentant des salariés) Bruno Mast (représentant des salariés, à partir du 1.9.2006) Beatrice Mürset (représentante des employeurs) Cyril M. Schneider (représentant des employeurs, à partir du 1.1.2007) Rosmarie Schneider (représentante des salariés, jusqu'au 31.8.2006) Urs Schwegler (représentant des salariés)	Conseil de fondation (organe suprême)
Peter E. Naegeli (Président) Adriano Imfeld Marco Keller (à partir du 1.9.2006) Rosmarie Schneider (jusqu'au 31.8.2006)	Comité du conseil de fondation

Nom	Fonction
Monica Schiesser Aeberhard	Secrétaire du conseil de fondation
Thorsten Hens (Président)	Comité de placement
Pascal Forster	
Hansjörg Germann	
Lukas Weber	
Beat Kaufmann (administrateur)	Direction
Stefan Th. Meier (assistant de direction)	
Willi Thurnherr	Expert agréé en matière de prévoyance professionnelle
Mercer Human Resource Consulting S.A., Zurich	
PricewaterhouseCoopers SA, Zurich	Organe de contrôle
«Zurich» Compagnie d'Assurances, Zurich	Comptabilité/gestion
Office fédéral des assurances sociales, Berne	Surveillance

1.3 Employeurs affiliés

	31.12.2006	31.12.2005
Nombre d'employeurs affiliés	6.538	2.786

2 Membres actifs et rentiers

	31.12.2006	31.12.2005
Assurés actifs	46.629	26.138
Assurés en incapacité de gain	1.837	1.208
Rentes de vieillesse	865	670
Rentes d'enfants de retraités	11	5
Rentes de conjoint	162	143
Rentes d'orphelin	68	48
Rente temporaire en cas de décès	1	1
Rentes d'invalidité	1.008	658
Rentes d'enfants d'invalides	281	158

3 Nature de l'application du but

La fondation a rempli son but lorsque des employeurs s'affilient à elle par un contrat d'adhésion. C'est sur la base de ce dernier que la caisse de prévoyance est instituée.

Le comité de caisse approuve le règlement de prévoyance mis en vigueur par le conseil de fondation. Dans le plan de prévoyance, le comité de caisse définit le genre et l'étendue des prestations de prévoyance, les contributions des assurés et de l'employeur ainsi que les dispositions spécifiques à la prévoyance. Le règlement et le plan de prévoyance sont mis en vigueur par le comité de caisse.

Les charges de la prévoyance sont en principe financées par les salariés et l'employeur, ce dernier assumant au minimum 50% des frais.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation sont régies selon les dispositions du code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe reflètent la situation financière effective au sens de la législation relative à la prévoyance professionnelle et correspondent aux prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués au 31 décembre 2006.

Liquidités	valeur nominale
Créances et prêts	valeur nominale ./. corrections de valeurs nécessaires
Placements collectifs	valeur boursière
Placements alternatifs	valeur boursière
Placements hypothécaires	valeur nominale
Comptes de régularisation actifs et passifs	valeur nominale
Conversions de monnaies étrangères	aux cours du jour

4.3 Modifications des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les principes d'évaluation n'ont pas été modifiés par rapport à l'année précédente. Pour en améliorer la présentation, certaines positions du bilan et du compte d'exploitation ont été renommées ou complétées.

5 Risques actuariels/couverture de risques/degré de couverture

5.1 Nature de la couverture de risques/réassurance

La fondation a conclu avec «Zurich» Compagnie d'Assurances sur la Vie un contrat d'assurance vie collective afin de couvrir les risques actuariels de décès et d'invalidité ainsi que le rachat des prestations de vieillesse. La fondation est preneur d'assurance et bénéficiaire. Une différence entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions prévues par le contrat d'assurance doit être assumée par la fondation. Cette différence est financée par le produit des placements.

5.2 Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les réserves mathématiques afférentes aux engagements de rentes résultant du contrat d'assurance-vie collective conclu avec «Zurich» Compagnie d'Assurances sur la Vie ne sont pas portées au bilan. Elles se répartissent comme suit:

en CHF	2006	2005
Réserve mathématique relative aux bénéficiaires de rentes		
Rentes de vieillesse	175.891.547	108.262.251
Rentes d'enfants de retraités	221.259	62.745
Rentes d'invalidité	99.379.337	64.075.522
Rentes d'enfants d'invalides	2.483.043	1.511.302
Rentes d'orphelin	1.274.205	821.670
Rentes de conjoint	25.533.720	22.047.931
Rente temporaire en cas de décès	5.970	11.738
Libération du paiement des primes	87.141.384	55.535.137
Total	391.930.465	252.328.296

5.3 Développement et rémunération du capital d'épargne

en CHF	2006	2005
Rémunération du capital d'épargne obligatoire	2,50%	3,00%
Rémunération du capital d'épargne subobligatoire	2,50%	3,00%
Capital d'épargne au début de l'année	2.047.501.909	1.199.996.662
Constitution du capital d'épargne		
Contributions d'épargne	252.726.874	148.548.550
Contributions d'épargne AI	12.808.965	9.109.581
Sommes de rachat	61.436.034	32.393.419
Apports provenant de mesures spéciales	2.843.070	2.114.500
Prestations d'entrée PLP	303.373.499	194.558.689
Prestations de sortie PLP	-450.857.237	-273.097.368
<i>Différence à la sortie selon l'art. 17 LFLP</i>	32.017	135.522
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-31.177.556	-21.528.920
Remboursement des versements anticipés	2.098.699	452.656
Prestations en capital au décès	-17.250.392	-9.459.705
<i>Prestations de la compagnie d'assurance</i>	7.766.334	2.741.761
Prestations en capital à la retraite	-38.978.418	-28.940.640
Rachat de rentes de prestations vieillesse, pour survivants et d'invalidité	-58.874.423	-31.547.050
<i>Différence du rachat de rentes</i>	7.153.927	3.879.481
Total	53.101.394	29.360.477
Reprises de portefeuilles d'assureurs antérieurs	1.117.540.490	760.986.144
Rémunération du capital d'épargne	80.945.785	57.158.625
Capital d'épargne à la fin de l'année	3.299.089.577	2.047.501.909
dont avoirs de vieillesse selon la LPP	1.879.179.537	1.150.815.095

5.4 Développement et rémunération des mesures spéciales des caisses de prévoyance

en CHF	2006	2005
Rémunération des mesures spéciales	1,50%	1,50%
jusqu'au 31 mars 2005		2,00%
Mesures spéciales		
Mesures spéciales début de l'année	34.077.301	18.617.330
Apports dans les mesures spéciales		
<i>provenant des reprises de contrats</i>	22.821.488	20.181.607
<i>provenant des contributions (corrections de l'année précédente)</i>	-133	768
Prélèvement sur les mesures spéciales		
<i>pour des sorties de contrats</i>	-5.751.482	-3.127.289
<i>pour l'amélioration des prestations de prévoyance</i>	-2.843.070	-2.114.500
Corrections de la différence	757	716
Rémunération des mesures spéciales	704.596	518.669
Mesures spéciales fin de l'année	49.009.458	34.077.301

Suite aux modifications légales intervenues dans le cadre de la 1^{re} révision de la LPP, il n'est plus nécessaire d'affecter des fonds aux mesures spéciales ou de réserver à cet effet des fonds libérés antérieurement. Après entente avec les organes paritaires des différentes caisses de prévoyance, la fondation entend dissoudre les réserves disponibles le plus rapidement possible et les utiliser conformément aux directives de l'autorité de surveillance (Bulletin de la prévoyance professionnelle n° 90).

5.5 Développement et rémunération des fonds libres des caisses de prévoyance

en CHF	2006	2005
Rémunération des fonds libres	1,50%	1,50%
jusqu'au 31 mars 2005		2,00%
Fonds libres		
Fonds libres début de l'année	22.168.925	15.278.726
Apports dans les fonds libres		
<i>provenant des reprises de contrats</i>	5.507.679	6.868.815
<i>par les employeurs</i>	5.155.387	4.314.432
Prélèvement sur les fonds libres		
<i>provenant des sorties de contrats</i>	-1.190.958	-1.133.822
<i>pour l'amélioration des prestations de prévoyance</i>	-3.972.870	-3.481.781
Corrections de la différence	-5	-484
Rémunération des fonds libres	364.566	323.039
Fonds libres fin de l'année	28.032.724	22.168.925

5.6 Résultat de l'expertise actuarielle du 30 avril 2007

L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle atteste, dans son expertise du 30 avril 2007, que la Fondation collective Vita est en mesure, compte tenu du bilan actuariel établi au 31 décembre 2006, de répondre à ses obligations réglementaires.

Les détails du bilan technique arrêté au 31 décembre 2006 peuvent être consultés auprès de la direction.

5.7 Degré de couverture selon l'art. 44 al. 2 OPP 2

D'une manière générale, un découvert existe lorsque, à la date de référence du bilan, le capital de prévoyance actuariellement nécessaire selon les calculs n'est pas couvert par la fortune de prévoyance disponible.

en CHF	31.12.2006	31.12.2005
Fortune de prévoyance disponible		
Fortune brute (total de l'actif)	4.163.235.167	2.352.749.726
/./. Dettes	-56.869.137	-37.331.533
/./. Comptes de régularisation passifs	-526.959.140	-66.648.259
/./. Réserves de contributions de l'employeur	-51.521.072	-27.777.044
Total	3.527.885.818	2.220.992.890
Capital de prévoyance actuariel	3.376.131.759	2.103.748.135
Degré de couverture selon l'art. 44 al. 2 OPP 2	104,5%	105,6%

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

En sa qualité d'organe de direction, le conseil de fondation assume la responsabilité des placements. Il a réglé l'organisation de la gestion de fortune et les compétences des services mandatés dans les directives et règlements suivants:

- Directives de placement (novembre 2005)
- Règlement d'organisation du comité de placement (novembre 2005)

Le conseil de fondation définit la stratégie de placement et, pour ce faire, est soutenu dans ses activités par le comité de placement à titre consultatif. Le conseil de fondation a délégué à l'administrateur et au comité de placement la mise en œuvre de la stratégie de placement ainsi que la surveillance des placements.

Mandats, gérants de fortune, banque dépositaire

«Zurich» fondation de placement	Placements collectifs
Banque Sarasin & Cie SA	
«Zurich» Compagnie d'Assurances	Hypothèques
Swiss Banking Institute	Conseil en placement
Rüd, Blass & Cie SA, Zurich	Banque dépositaire

6.2 Extension des possibilités de placement selon l'art. 59 OPP 2

La possibilité d'investir dans des placements alternatifs est prévue dans les directives de placement de la Fondation collective Vita du mois de novembre 2005. Le conseil de fondation a étendu sa stratégie de placement en 2005 en la complétant par des investissements dans des matières premières. L'adaptation de la stratégie de même que la décision initiale d'étendre les possibilités de placement se fondent sur des études de l'Université de Zurich qui indiquent que l'extension des possibilités de placements permet de réduire les risques inhérents à la stratégie de placement globale. Au vu de l'appréciation du total des actifs et des passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et du développement attendu de l'effectif des assurés d'après les connaissances actuelles, le conseil de fondation est convaincu de pouvoir garantir la réalisation du but de prévoyance.

En outre, le conseil de fondation a décidé de demander au cours de l'année 2007 un second avis sur la stratégie de placement à un consultant financier indépendant.

6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

en CHF	31.12.2006	31.12.2005
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur cible		
Valeur cible en % du total du bilan	8,0%	8,0%
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur cible en CHF	333.058.813	188.219.978
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur effective		
Réserve de fluctuation de valeurs au début de l'année	117.194.756	8.013.473
Apport dans la réserve de fluctuation de valeurs en cours d'année	34.509.304	109.181.283
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur effective fin de l'année	151.704.060	117.194.756
Différence réserve de fluctuation de valeurs par rapport à la valeur cible	181.354.753	71.025.222

La méthode de calcul de la valeur cible afférente à la réserve de fluctuation de valeurs est définie dans les directives de placement. Elle se fonde sur des considérations économique-financières et tient compte de la situation et des attentes actuelles.

La valeur cible fixée par le conseil de fondation en collaboration avec le Swiss Banking Institute de l'Université de Zurich est de 8%. Ce faisant, la réalisation de l'objectif de rendement visé (4%) a une probabilité de réussite de 99% sur une période d'observation de vingt ans. La méthode de calcul ainsi que le montant de la réserve de fluctuation de valeurs doivent également être contrôlés par un consultant financier indépendant dans le cadre du contrôle de la stratégie de placement (cf. chiffre 6.2).

L'objectif du conseil de fondation est d'augmenter, en fonction du résultat des placements, la réserve de fluctuation de valeurs jusqu'à la valeur cible en augmentant les apports futurs et de continuer ainsi à développer la capacité de risque.

6.4 Présentation des placements par catégories de placement

	31.12.2006		Stratégie	Marges tactiques		Limite OPP 2
	en CHF	en %		Minimum	Maximum	
Liquidités						
Comptes courants bancaires, Poste	194.855.791	4,7%	1,0%	0,0%	5,0%	100%
Total	194.855.791					
Placements collectifs – obligations						
Obligations CHF	1.514.234.301	36,7%	35,0%	30,0%	44,0%	100%
Obligations CHF Étranger	219.369.305	5,3%	5,0%	2,5%	7,5%	30%
Obligations Crédit 100	317.955.259	7,7%	10,0%	5,0%	15,0%	20%
Obligations convertibles Global	163.969.804	4,0%	4,0%	3,0%	5,0%	20%
Total	2.215.528.669	53,7%	54,0%	42,5%	65,0%	
Placements collectifs – actions						
Actions Suisse	309.782.642	7,5%	6,5%	5,0%	12,5%	30%
Actions Étranger	416.026.128	10,1%	8,5%	5,0%	15,0%	25%
Total	725.808.770	17,6%	15,0%	10,0%	23,0%	
Placements collectifs – immobilier						
Immobiliers – Habitat Suisse	208.039.339	5,0%	10,0%	4,0%	15,0%	50%
Total	208.039.339					
Placements collectifs – alternatifs						
Hedge Fund CHF	370.990.251	9,0%	8,7%	4,0%	10,0%	*
Commodity Fund CHF	51.021.139	1,2%	1,3%	1,0%	1,5%	*
Total	422.011.390	10,2%	10,0%	5,0%	11,5%	
Placements directs						
Hypothèques	356.577.626	8,6%	10,0%	5,0%	15,0%	75%
Total	356.577.626					
Total	4.122.821.585	100%	100%			
Actifs opérationnels						
Autres avoirs en compte courant	3.309.531					
Avoir de contributions de l'employeur	30.220.341					
Autres avoirs	1.027.858					
Comptes de régularisation actifs	5.855.852					
Total de l'actif	4.163.235.167					

* Art. 59 OPP 2

	31.12.2006		Stratégie	Marges tactiques		Limite OPP 2
	en CHF	en %		Minimum	Maximum	
Limites globales selon l'OPP 2						
Valeurs réelles (art. 55 let. b)	933.848.109	22,7%				70%
Actions (art. 55 let. c)	725.808.770	17,6%				50%
Débiteurs étrangers (art. 55 let. d)	701.294.368	17,0%				30%
Monnaies étrangères (art. 55 let. e)	897.951.191	21,8%				30%

La liquidité augmentée au 31 décembre 2006 est essentiellement due aux versements anticipés de cotisations de prévoyance pour l'année suivante ainsi qu'aux rachats et aux versements d'acomptes de l'assureur antérieur pour les reprises de contrat au 1^{er} janvier 2007.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours

Au cours de l'exercice écoulé, la Fondation collective Vita n'a procédé à aucun placement dans des instruments financiers dérivés au sens de l'art. 56a OPP 2.

6.6 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

Au cours de l'exercice écoulé, aucun titre n'a été prêté.

6.7 Explications du résultat net des placements

en CHF	2006	2005
Intérêts		
Intérêts sur comptes bancaires	1.686.906	790.775
Intérêts sur avoirs des clients	5.060.595	3.106.109
Intérêts provenant des reprises de contrats	2.716.721	2.748.023
Intérêts moratoires et autres intérêts passifs	-2.547.642	-1.303.586
Rémunération des réserves de contributions de l'employeur	-624.663	-402.040
Total	6.291.918	4.939.282
Placements collectifs – obligations		
Obligations CHF	-3.659.935	21.244.880
Obligations CHF Étranger	701.836	1.793.214
Obligations Crédit 100	-3.510.805	1.239.836
Obligations convertibles Global	3.857.496	0
Total	-2.611.408	24.277.930
Placements collectifs – actions		
Actions Suisse	43.478.216	61.728.968
Actions Étranger	40.761.413	59.004.248
Total	84.239.629	120.733.216
Report	87.920.139	149.950.428

en CHF	2006	2005
Report	87.920.139	149.950.428
Placements collectifs – immobilier		
Immobiliers – Habitat Suisse	9.024.538	8.663.043
Total	9.024.538	8.663.043
Placements collectifs – alternatifs		
Hedge Fund CHF	21.560.236	3.304.612
Commodity Fund CHF	-125.087	0
Total	21.435.149	3.304.612
Placements directs		
Placements alternatifs (commodities)	-245.557	282.200
Hypothèques	7.993.960	3.387.548
Total	7.748.403	3.669.748
Frais de gestion de fortune		
Frais bancaires, ticket fee	-90.827	-46.323
Gestion de fortune hypothèques	-782.980	-420.557
Total	-873.807	-466.880
Résultat net des placements	125.254.422	165.120.951
Performance nette (MWR*)	3,34%	7,46%

* Money Weighted Rate of Return; performance d'un portefeuille avec prise en compte des entrées et sorties de capitaux au cours de la période d'évaluation

Les frais de gestion de la fortune afférents aux placements collectifs sont imputés par les prestataires directement aux différents groupes de placement. Les commissions de gestion imputées au total en 2006 par «Zurich» fondation de placement et la Banque Sarasin & Cie SA s'élèvent à CHF 8.58 millions.

6.8 Explications des placements auprès des employeurs et des réserves de contributions de l'employeur

en CHF	2006	2005
Rémunération des comptes courants de l'employeur	4,00%	4,00%
Comptes courants des employeurs		
Compte courant de l'employeur (brut)	30.901.265	19.051.641
./. du croire	680.924	251.186
Total net	30.220.341	18.800.455

en CHF	2006	2005
Rémunération des réserves de contributions de l'employeur	1,50%	1,50%
jusqu'au 31 mars 2005		2,00%
Réserves de contributions de l'employeur		
Réserves de contributions de l'employeur début de l'année	27.777.044	18.650.713
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur		
<i>provenant des reprises de contrats</i>	9.688.803	6.037.781
<i>par les employeurs</i>	24.750.568	9.398.532
Prélèvement sur les réserves de contributions de l'employeur		
<i>provenant des sorties de contrats</i>	-1.880.902	-1.999.791
<i>par les employeurs</i>	-9.438.600	-4.711.737
Corrections de la différence	-504	-495
Rémunération des réserves de contributions de l'employeur	624.663	402.040
Réserves de contributions de l'employeur fin de l'année	51.521.072	27.777.043

7 Explications relatives à d'autres positions du bilan et au compte d'exploitation

7.1 Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs ont augmenté de 460 millions par rapport à l'année précédente pour atteindre CHF 527 millions. Ces comptes de régularisation se composent avant tout d'un acompte de CHF 400 millions pour les reprises de contrats au 1^{er} janvier 2007 ainsi que des encaissements et des paiements anticipés de cotisations pas encore traités atteignant au total CHF 120 millions.

7.2 Répartition des contributions d'épargne, de risque et autres en contributions de l'employeur et contributions des salariés

Pour des raisons techniques liées au système, la répartition en cotisations de l'employeur et des salariés ne peut pas être faite dans le compte d'exploitation. La répartition approximative de toutes les contributions est mentionnée ci-après à des fins d'information:

	2006 in CHF	2006 in %	2005 in CHF	2005 in %
Contributions d'épargne				
Contribution d'épargne des salariés	117.012.543	46,3%	68.332.333	46,0%
Contributions d'épargne de l'employeur	135.714.331	53,7%	80.216.217	54,0%
Total	252.726.874		148.548.550	
Contributions de risque et autres contributions				
Contributions de risque et autres contributions des salariés	52.906.810	42,2%	30.450.298	36,2%
Contributions de risque et autres contributions de l'employeur	72.464.778	57,8%	53.666.548	63,8%
Total	125.371.588		84.116.846	
Contributions globales				
Contributions globales des salariés	169.919.353	44,9%	98.782.631	42,5%
Contributions globales de l'employeur	208.179.109	55,1%	133.882.765	57,5%
Total	378.098.462		232.665.396	

7.3 Prestations réglementaires

En rapport avec les reprises de contrats d'entreprises nouvellement affiliées, les retraités (rentes de vieillesse, pour survivants et d'invalidité) n'ont en partie été transférés à la Fondation collective Vita que dans le courant de l'année. Jusqu'à leur transfert à la Fondation collective Vita, les rentes ont été versées par les anciennes institutions de prévoyance. Les rentes comptabilisées dans le compte d'exploitation n'incluent dès lors que les prestations versées par la Fondation collective Vita.

En accord avec les anciennes institutions de prévoyance, les contributions au fonds de garantie, basées sur les rentes versées, sont décomptées par les institutions de prévoyance.

7.4 Financement des coûts liés aux risques et des autres coûts

en CHF	31.12.2006	31.12.2005
Contributions destinées aux coûts liés aux risques et aux frais administratifs	125.371.588	84.116.846
Coûts liés aux risques et aux frais administratifs		
Primes d'assurances	-123.305.071	-76.001.266
Contributions au fonds de garantie	-2.131.693	-1.263.520
Charges supplémentaires pour le rachat de rentes de vieillesse	-7.153.927	-3.879.481
Frais administratifs	-1.016.835	-795.053
Total	-133.607.526	-81.939.320
Sous-financement / surfinancement	-8.235.938	2.177.526

Pour l'année 2006 le conseil de fondation a décidé au 21 février 2005 de ne pas percevoir pour la première fois des cotisations pour la différence entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions du contrat d'assurance. À cause de ces pertes de revenus il s'est produit une lacune de financement qui doit être équilibrée par les produits de placements.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Dans le résultat de sa vérification du 9 février 2007, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a émis une restriction et fourni trois indications sur les comptes annuels 2005. Lors de la réunion du 21 mars 2007 entre les représentants de l'autorité de surveillance et la fondation (direction et organe de contrôle), toutes les remarques effectuées dans le cadre de la vérification ont été traitées de manière à ce que ces dernières puissent être considérées comme réglées ou sans objet.

Dans sa lettre du 5 décembre 2006, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a en outre impérativement obligé toutes les institutions de prévoyance qui assument elles-mêmes la responsabilité des placements et sont surveillées par lui de fournir des informations dans l'annexe aux comptes annuels, au chiffre VIII «Demandes de l'autorité de surveillance», sur les réglementations contractuelles relatives aux rétrocessions prises ou prévues.

La Fondation collective Vita investit les avoirs de prévoyance principalement dans les groupes de placement (placements collectifs) de «Zurich» fondation de placement. Pour l'exploitation des différents groupes de placement ou des fonds institutionnels utilisés, Zurich Invest SA (société de gestion de «Zurich» fondation de placement) reçoit une commission de gestion des fonds institutionnels. En investissant dans des placements collectifs de «Zurich» fondation de placement, la Fondation collective Vita participe à la fondation de placement.

En renonçant partiellement ou complètement à des rétrocessions, la Fondation collective Vita peut faire indemniser un prestataire de services mandaté par elle directement par le fournisseur de placement. Au cas où la Fondation collective Vita renoncerait à des rétrocessions, cela doit être convenu par écrit et porté à la connaissance du conseil de fondation. La prise de connaissance du conseil de fondation doit être consignée dans un procès-verbal et remise à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

9 Autres informations relatives à la situation financière

Recours contre la Fondation collective Vita du 2 février 2004

Par lettre du 18 mai 2005, les syndicats FTMH et SIB ont retiré leur recours du 2 février 2004 auprès de la Commission fédérale de recours en matière de prévoyance professionnelle. Le recours faisait valoir en premier lieu que la Fondation collective Vita, en tant qu'institution de prévoyance partiellement autonome, aurait également dû être subordonnée à la surveillance de l'Office fédéral des assurances privées (OFAP) et que l'acte de fondation a été approuvé à tort, car le conseil de fondation n'est pas composé de façon paritaire.

Par jugement du 21 août 2006, le recours auprès de la Commission fédérale de recours a été rayé du rôle suite à son retrait.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Une dilution du degré de couverture est possible suite à la forte croissance au 1^{er} janvier 2007.

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil de fondation de la Fondation collective Vita

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Fondation collective Vita pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Roland Sauter
Réviseur responsable

Claudio Cavelti

Zurich, le 4 mai 2007

